



Organisé par l'Association des Commerçants de Cazaubon Barbotan

## Vide-greniers à Barbotan les Thermes

Date du vide-greniers : .....

Particulier

Professionnel

Association

|   |  |
|---|--|
| Nom :                                   |  |
| Prénom :                                |  |
| Email :                                 |  |
| Téléphone :                             |  |
| Adresse :                               |  |
| Code Postal :                           |  |
| Ville :                                 |  |
| Carte d'identité N° :                   |  |
| Délivrée le :                           |  |
| Par :                                   |  |
| (Professionnel) N° SIRET ou carte pro : |  |

Je suis un particulier, j'atteste sur l'honneur ne pas être commerçant, de ne vendre que des objets personnels et usagés (PAS DE NEUF, PAS DE CREATIONS, NI DENRÉES ALIMENTAIRES), et de non participation à 2 manifestations de même nature au cours de l'année civile.

Je suis un professionnel, j'atteste sur l'honneur d'être soumis au régime de l'article L310-2 du code du commerce et de tenir un registre d'inventaire, prescrit pour les objets mobiliers usagés (Article 321-7 du Code Pénal) et de ne vendre que des objets dits de seconde main (PAS DE NEUF, PAS DE CREATIONS, NI DENRÉES ALIMENTAIRES).

### Tarifs :

2,50 € le mètre linéaire (sans véhicule)

3 € le mètre linéaire (avec véhicule sur stand)

Je souhaite réserver ..... ML (sans véhicule) x 2,50 € = ..... €

Je souhaite réserver ..... ML (avec véhicule sur stand) x 3 € = ..... €

Signature :

Formulaire complété + règlement à envoyer à ACCB - 1 Place de la Mairie - 32150 Cazaubon (au moins 7 jours avant la date de l'événement).

**IMPORTANT : Le jour du vide-greniers merci de vous présenter au 35 av des Thermes à Barbotan entre 7h et 9h.**

Besoin de + d'infos ? Contactez-nous au 06.14.90.29.90 ou [contact@accb32150.com](mailto:contact@accb32150.com)

# Règlement Intérieur Vide-greniers

**Art 1** Les Vide-greniers Brocante sont organisés par ACCB (Association des commerçants de Cazaubon-Barbotan) Ils se tiennent en plein air dans le domaine public et les rues et la place de Barbotan et sont soumis à Arrêté Municipal de la mairie. C'est la Présidente de l'Association ACCB qui est juridiquement responsable du bon déroulement de la manifestation.

**Art 2** C'est une manifestation organisée dans un lieu public en vue de vendre ou d'échanger des objets mobiliers usagés et acquis de personnes autres que celles qui les fabriquent ou en font commerce. Un vide-grenier est un acte de commerce soumis au régime des ventes au déballage défini à l'article [L 310-2 du Code de commerce](#) :

- Les particuliers sont autorisés à participer aux ventes au déballage en vue de vendre **exclusivement** des objets personnels et usagés deux fois par an au plus.
- Les professionnels sont autorisés à participer à condition d'être inscrits au registre du commerce et des sociétés, et de ne vendre que des objets dits de « seconde main ». **(pas de neuf, ni de « créations »)**

**Art 2Bis Rappel de la Loi** : Certains objets sont sensibles et les réglementations doivent être appliquées strictement. La vente de denrées alimentaires, d'objets dangereux, d'animaux (vivants ou empaillés), d'objets à caractère religieux ou politique est interdite. Pour rappel la vente autorisée porte exclusivement sur **des objets personnels et usagés**.

**Art 3** L'organisateur se réserve le droit de refuser toute inscription pour des raisons d'organisation. **Les exposants ayant réservé leur emplacement en ligne peuvent choisir leur emplacement sur le plan proposé, dans la limite des places disponibles.** Les exposants s'inscrivant au moyen du formulaire papier ne pourront pas choisir leur emplacement. Celui-ci sera attribué par l'organisateur. **Aucun changement d'emplacement ne pourra être exigé le jour de la manifestation.**

**Art 4** L'entrée du vide-greniers est gratuite pour les visiteurs.

**Art 5** L'inscription est payante au tarif de 2,50 € par mètre linéaire pour les emplacements simples et de 3 € par mètre linéaire pour les emplacements avec véhicule. Les associations d'intérêt général ou d'utilité publique bénéficient d'un emplacement gratuit. Elles doivent pour cela contacter l'organisateur pour s'inscrire et ne pas s'inscrire en ligne.

**Art 6** : Modalités d'inscription :

- de préférence en ligne sur le site [accb32150.com](http://accb32150.com)
- ou via un formulaire à demander à [contact@accb32150.com](mailto:contact@accb32150.com) (formulaire à renvoyer par courrier, une semaine au plus tard avant le vide-greniers, accompagné du chèque de règlement à : ACCB – Mairie – 32150 Cazaubon)
- ou le jour du vide-grenier, entre 7h30 et 8h30 sur place au 35 avenue des Thermes (Barbotan). Le temps d'attente peut être plus long en fonction du nombre de non-inscrits et les choix d'emplacement seront plus limités.

**Art 7** : Horaires d'installation : 7.00 à 9.00. Aucune installation ne sera acceptée après 9h.

**Art 8 Annulation par l'organisateur et remboursement : En cas d'annulation pour raison météorologique ou raisons sanitaires par l'organisateur, il sera procédé au remboursement des frais d'inscription.**

**Art 9** Annulation par l'exposant. En cas d'impossibilité de participer à la manifestation, l'exposant devra prévenir l'organisateur au moins une semaine à l'avance. Sauf circonstance exceptionnelle, **aucun remboursement des frais d'inscription ne sera effectué une semaine avant la manifestation.**

**Art 10** Matériel ; L'organisation ne fournit pas de chaises ni de tables aux exposants

**Art 11** Propreté des emplacements. Les emplacements devront être nettoyés et débarrassés de tout déchet par l'exposant.

**Art 12** : L'organisateur s'engage à assurer la publicité autour de cette manifestation.

**Art 13** : L'organisation dégage toute responsabilité concernant les préjudices qui pourraient être subis par les exposants pour quelque raison que ce soit (casse, vol, dégradation)

**Art 14** : L'organisation tient un registre permettant l'identification des personnes qui vendent des objets dans le cadre de la manifestation. Ce registre est transmis par la mairie de Cazaubon à la Préfecture du Gers.